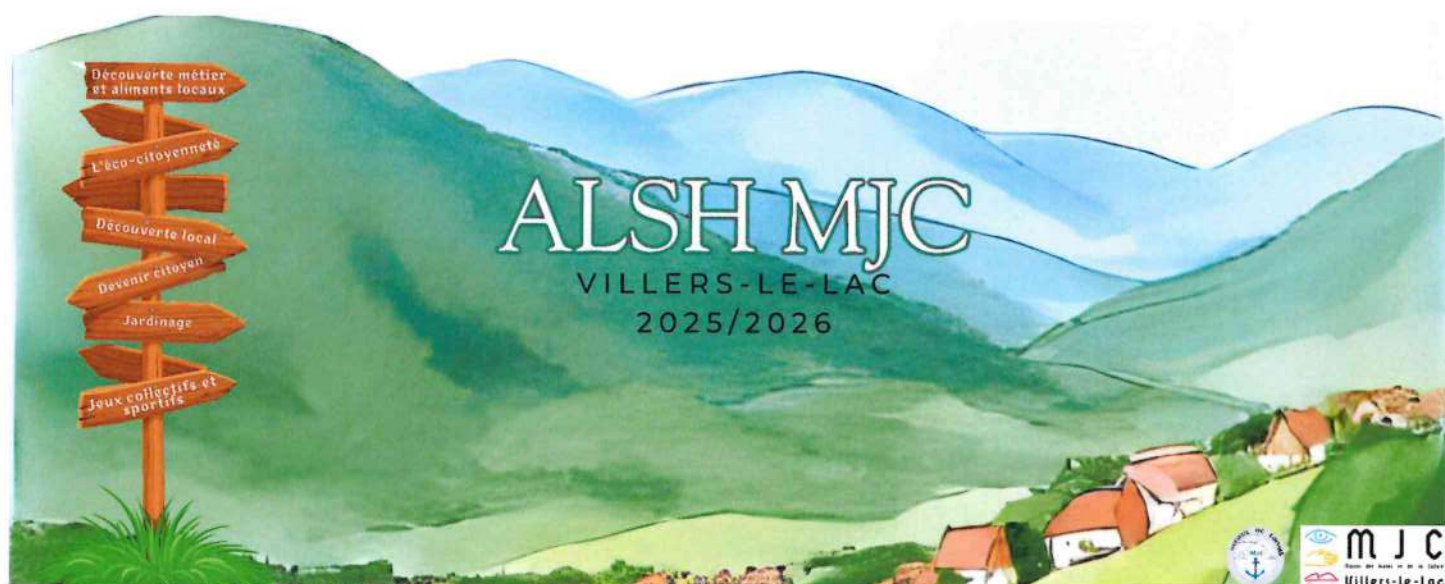




Projet pédagogique 2025-2026



SOMMAIRE

I/ Présentation	2
II / Fonctionnement de l'accueil	2
• L'accueil en période scolaire	2
• L'accueil en période de vacances	3
• Le public accueilli	4
• L'accueil des enfants à besoin spécifique ou porteur de handicap	5
• Les locaux	7
• La composition et le rôle de l'équipe pédagogique	8
• La journée type	9
III/ Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en œuvre	11
• Favoriser l'ouverture sur de nouveaux jeux collectifs et sportifs	11
• Sensibiliser les enfants à l'éco-citoyenneté	12
• Voyager dans notre région et découvrir le patrimoine local	12
III- Les règles de vie	13
IV- La communication	14
• La communication avec l'équipe d'animation	14
• La communication avec les familles	14
V- L'évaluation et la formation	14
• L'évaluation et la formation des animateurs	14
• Évaluation du projet pédagogique	15
• L'évaluation de l'accueil	15
○ Par les parents	
○ Par les enfants	
VI- Les partenaires	15
VII- Les Annexes	16

I- Présentation

La Maison des Jeunes et de la Culture de Villers-le-lac est une association, loi 1901, issue de l'éducation populaire. La MJC est dirigée par un conseil d'administration composé de bénévoles.

Elle organise différentes activités comme la pratique d'activités sportives, artistiques, culturelles et sociales.

Ses intentions éducatives sont :

- Créer du lien, ouvrir à la différence.
- Créer un accès à la culture.
- Développer une sensibilisation à l'écologie.

II / Fonctionnement de l'accueil

L'accueil de loisirs de la MJC fonctionne en service périscolaire pendant la période scolaire et en accueil de loisirs pendant les vacances. Les parents gèrent les inscriptions et désinscriptions de leur(s) enfant(s) sur le portail familles.

<https://www.mjcvll.com/pages/activites/alsh-periscolaire.html>

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, conformément à notre règlement intérieur et aux grilles tarifaires en vigueur.

L'ACCUEIL EN PÉRIODE SCOLAIRE

En période scolaire, le périscolaire accueil les enfants de la manière suivante :

- Lundi, mardi, jeudi de 6h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
- Vendredi de 6h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h
- Le mercredi de 6h30 à 17h30 avec repas du midi dans les locaux de la cantine communale.

Les repas sont fournis par «La Cuisine d'Uzel» en liaison froide et remis en température par l'agent de restauration. Des menus spéciaux sont proposés pour répondre aux régimes alimentaires spécifiques : végétarien et sans porc.

Le petit-déjeuner est servi jusqu'à 7h30.

Le périscolaire accompagne à pied les enfants jusqu'à l'école pour 8h20 et les récupère à 16h30 dans la cour de celle-ci (côté primaire).

Selon les besoins des familles, l'accueil de loisirs accompagne également les enfants pour 8h à l'APC et peut aller les chercher après l'étude à 17h30.

L'ACCUEIL EN PÉRIODE DE VACANCES

Nous sommes ouverts pendant les vacances scolaires d'automne, de février et du printemps, ainsi que les 2 premières semaines de juillet et les 2 dernières semaines d'août.

Nous accueillons les enfants du lundi au vendredi de 6h30 à 17h30 avec le repas de midi dans les locaux de la cantine communale.

Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée de 6h30 à 9h. Le petit déjeuner est servi jusqu'à 8h30. Les départs s'échelonnent également de 16h à 17h30.

Les repas sont fournis par «La Cuisine d'Uzel» en liaison froide et remis en température par l'agent de restauration. Il peut arriver que ce soit les enfants qui réalisent le repas suite à une activité de cuisine.

Des menus spéciaux sont proposés pour répondre aux régimes alimentaires spécifiques: végétarien et sans porc.

LE PUBLIC ACCUEILLI

La MJC accueille les enfants scolarisés à partir de l'école primaire, avec une tranche d'âge de 5 ans et demi à 13 ans. Les enfants habitent principalement à Villers-le-lac mais peuvent venir également de communes voisines pendant les périodes de vacances et les mercredis.

Les principales caractéristiques* des enfants accueillis sont :

pour les enfants de 6 à 8 ans :

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)
Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Identification aux parents de même sexe
Prise de conscience de son corps et de sa personne
Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
Curiosité du sexe opposé
Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, échange)

pour les enfants de 8 à 10 ans :

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)
Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Identification aux parents de même sexe
Les parents ne sont plus la seule référence
(le copain, le maître, l'animateur)
Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre
Besoin de justice et d'équité
Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)
La socialisation s'affirme

(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet

pour les enfants de 10 à 13 ans :

Besoins physiologiques

(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoin de se situer comme "grands, on ne joue plus

avec les "petits" et on rejette les jeux des petits

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation

* extrait du site : <https://www.jesuisanimateur.fr/fiches-pratiques/besoins-interets-enfants/enfants-de-6-a-12-ans>

L'ACCUEIL DES ENFANTS A BESOIN SPECIFIQUES OU PORTEUR DE HANDICAP

La fiche sanitaire de liaison à remplir à l'ouverture du dossier d'inscription renseigne les informations à prendre en compte telles qu'une allergie, une difficulté de santé ou des recommandations à prendre.

Si besoin, un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place à la demande des parents. Il est rempli par le médecin et la famille afin de définir un protocole médical à suivre.

Le bâtiment ainsi que les accès extérieurs sont en cours d'aménagement pour un accès en chaise roulante et des toilettes adaptées.

Un accueil personnalisé est mis en place pour l'accueil d'un enfant à besoin spécifique ou porteur d'un handicap en lien avec les professionnels qui suivent l'enfant et avec la

famille. Lorsque c'est nécessaire, nous travaillons en lien avec le PRH (Pôle Ressource Handicap) afin d'être accompagné et garantir à l'enfant et sa famille le meilleur accueil possible.

Les objectifs de cet accueil sont :

- L'inclusion : permettre à l'enfant de passer de bons moments avec les autres enfants, être intégré à un groupe et participer aux activités.
- Répondre aux besoins physiologiques et psychologiques des enfants accueillis, avec un cadre sécurisant et adapté.
- Développer chez les autres enfants de l'accueil de loisirs le respect de la différence.

Avant l'accueil :

Il est essentiel pour le directeur et l'assistant sanitaire de pouvoir rencontrer l'enfant, ses parents, et au besoin le médecin et l'équipe pluridisciplinaire (psychomotricienne, psychothérapeute ...) pour discuter des besoins et des spécificités à prendre en compte. Cette rencontre permettra de connaître l'enfant, ses besoins, son handicap et adapter nos fonctionnements et nos pratiques pour un accueil et une intégration de qualité.

Pendant l'accueil :

Les animateurs ou l'animateur référent devront répondre aux besoins de l'enfant, l'accompagner dans les différents moments de la vie quotidienne, dans les temps d'activités et dans les relations au groupe.

Un endroit spécifique (caisse, casier dans une armoire) au nom de l'enfant dans la mesure du possible peut lui être consacré où des jeux et objets rassurants peuvent y être déposés.

Il est important de discuter avec tous les enfants de l'accueil et pouvoir répondre aux questions de chacun.

Le but est que l'enfant vive des temps de socialisation et de plaisir avec les autres enfants.

Après l'accueil :

Le retour quotidien fait aux parents est primordial. Une bonne communication garantira la qualité de l'accueil, sécurisera les parents ainsi que l'enfant et l'équipe pédagogique.

Il est aussi important de discuter en équipe afin de connaître le vécu des animateurs sur la journée (les problèmes rencontrés, les points positifs, les éventuelles pistes d'amélioration possibles).

LES LOCAUX

La MJC se situe 4 Rue H.Parrenin à Villers-le-lac.

Elle dispose de plusieurs salles réparties sur 3 étages :

Au rez-de-chaussée :

- Une grande salle d'activité avec un coin cuisine ouvert sur celle-ci
- Une salle de danse avec miroirs et rétroprojecteur
- Le bureau d'accueil
- Une cour extérieure
- Un atelier pour le stockage et les travaux
- Un coin lecture à l'extérieur avec la caverne aux livres

Etage 1 :

- 3 salles d'activités de différentes tailles dont une avec rétroprojecteur et une salle d'eau

Etage 2 :

- Une salle de taille moyenne avec miroirs

Le repas du midi se déroule dans la salle de la cantine communale, les enfants s'y rendent à pied encadré par les animateurs.

Nous avons la possibilité d'utiliser les locaux communaux, tels que le terrain de football et les deux gymnases.

LA COMPOSITION ET LE ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Directrice : *BOILLON Lucie (BPJEPS LTP, BAFA et PSC1)*

Directrice adjointe : *CORNET Benny (stagiaire BAFA, BAFA et PSC1)*

Animateurs : *COUVRANT Clémentine (BAFA et PSC1)*

DE BRUYNE Venusia : agent de restauration

Assistant sanitaire : *CORNET Benny (PSC1)*

Tout au long de l'année, nous accompagnons des stagiaires et des personnes non diplômées qui viendront compléter l'équipe permanente.

Le rôle de l'animateur :

- est le garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants dans les activités et pendant toute la durée de l'accueil.
- donne vie au projet pédagogique en s'adaptant au public accueilli et en respectant la réglementation.
- créer un cadre rassurant et bienveillant où l'enfant peut s'épanouir, acquérir de l'autonomie, développer sa confiance en soi et se réaliser.
- est un référent éducatif pour les enfants, par son attitude, sa tenue, son langage.
- collabore au sein d'une équipe : il sait exprimer ses idées, les défendre mais aussi se remettre en question et respecter les idées des autres.
- participe au développement de l'enfant à travers des activités de loisirs.

Le rôle du directeur :

- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants et de son équipe.
- construit le projet pédagogique dans le respect des valeurs éducatives de l'organisateur tout en impliquant dans sa conception, son équipe pédagogique. Il en est le garant, l'évalue et fait un bilan à la fin de l'année.
- anime l'équipe pédagogique et coordonne tous les acteurs : animateurs, familles,

personnel technique, prestataires...

- est un formateur, il accompagne, il est à l'écoute et renseigne son équipe sur les démarches et la réglementation à respecter.
- est le gestionnaire de la vie de l'accueil de loisirs : administratif, financier et matériel.

L'assistant sanitaire :

- assure le suivi sanitaire des jeunes en prenant en compte les informations fournies par la famille. Il en informe l'équipe pédagogique selon les besoins.
- traite les soins au quotidien
- organise l'infirmerie
- est responsable des trousseaux de secours
- remplit le registre d'infirmerie

LA JOURNEE TYPE

La journée type pour un mercredi ou une journée en période de vacances :

6h30 à 9h : arrivée échelonnée et temps libre d'activité sur les pôles permanents

L'animateur accueille les enfants et établit la transition avec les parents. Les informations transmises par les familles sont collectées dans un cahier de transmission pour l'équipe.

Ce premier temps d'accueil est un temps calme où les enfants sont dans un temps libre avec la possibilité de se poser avec un livre, discuter avec un copain, faire un jeu de société, réaliser une petite activité, prendre son petit-déjeuner... L'animateur saura se mettre en retrait pour laisser les enfants jouer en autonomie tout en étant en surveillance pour garantir un cadre bienveillant et sécurisé et être source de proposition à la demande des enfants.

6h30 à 8h30 : petit-déjeuner

9h à 10h30 : activité encadrée

L'activité proposée sera en adéquation avec les caractéristiques du public, dans une volonté de permettre à l'enfant d'apprendre, d'expérimenter, de découvrir de nouvelles choses tout en s'amusant. L'animateur accompagne, conseille l'enfant, mais ne fait pas à la place de celui-ci.

10h30 à 11h30 : Jeux sportifs et collectifs

Varier les différents rythmes de la journée pour répondre aux besoins de l'enfant. Se dépenser et en même temps apprendre à être fair play, élaborer des stratégies de jeux, travailler en équipe, développer sa coordination, son agilité, son sens de l'orientation... L'animateur va veiller au bon déroulement des règles de jeu, proposer une diversité de jeux pour permettre aux enfants de développer toutes leurs facultés tout en garantissant leur sécurité.

11h30 : appel et habillage pour trajet à pied, vers la salle de cantine communale

Les animateurs sont vigilants aux listes d'enfants, prendre à chaque sortie les PAI, les fiches sanitaires, la trousse de secours et un téléphone. Les animateurs sont munis d'un gilet fluorescent et sont répartis tout au long du trajet pour garantir la sécurité du groupe.

11h45 à 13h15 : trajets à pied (aller/retour) et temps de repas

13h15 à 14h : activité temps calme

Permettre à l'enfant de se reposer, se détendre car ils se lèvent souvent tôt toute la semaine. L'animateur peut utiliser divers supports comme une animation autour d'un livre, l'écoute de musique calme, discussion, Kamishibai, ...

14h : appel

14h à 15h30/16h : activité encadrée

Dans les activités encadrées, permettre à l'enfant d'être un maximum dehors, dans la nature. Et malgré le terme "activité encadrée" laissé l'enfant essayer, se tromper, recommencer, expérimenter. L'animateur offre un cadre dans lequel l'enfant peut se réaliser et explorer.

16h : goûter

Rendre l'enfant autonome sur les temps de vie quotidienne en le responsabilisant par la distribution de petites tâches à effectuer. Lui permettre de venir se servir et de débarrasser ensuite ses affaires en faisant bien le tri des déchets. Quoi de mieux lorsque ce goûter a été réalisé par les enfants !

16h à 17h30 : départ échelonnée

Le temps de transmission et d'échange avec les parents est important.

16h30 à 17h30 : temps libre d'activité sur les pôles permanents ou jeux sportifs

II – Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en œuvre

Objectif 1 : Favoriser l'ouverture sur de nouveaux jeux collectifs et sportifs

- **Les moyens:**

- Proposer régulièrement de nouveaux jeux collectifs ou sportifs.
- Introduire des jeux traditionnels et coopératifs de différentes cultures.
- Organiser un tournoi ou des olympiades.

- **Les indicateurs:**

- Proposer un nouveau jeu une fois par semaine et continuer de le pratiquer régulièrement.
- Participation active d'au moins 80 % des enfants aux jeux collectifs proposés.
- Le succès de ces jeux est tel qu'ils sont à présent intégrés aux propositions.

Objectif 2 : Sensibiliser les enfants à l'éco-citoyenneté

- **Les moyens:**

- Mise en place de gestes écologiques quotidiens : compost, tri sélectif, réduction des déchets.
- Création d'un jardin pour les enfants de l'ALSH (plantation, arrosage, observation des cycles naturels).
- Organisation d'ateliers créatifs à partir de matériaux de récupération.
- Comprendre les droits et devoirs du citoyen à travers le jeu et des visites.

- **Les indicateurs:**

- 90% des enfants savent expliquer et appliquer les gestes quotidiens mis en place au centre pour le respect de l'écologie.
- Participation régulière de tous les enfants aux plantations, arrosage et compost.
- Production de créations "récup" valorisées (expo, déco du centre, objets utiles) une fois par mois.
- Participation aux débats et capacité à expliquer ce qu'est un citoyen et sa place en tant qu'enfant dans la société pour 90% des enfants.

Objectif 3 : Voyager dans notre région et découvrir le patrimoine local

- **Les moyens:**

- Organisation de sorties culturelles, naturelles et professionnelles (Saut du Doubs, visite de musée, métiers locaux, alimentation).
- La réalisation d'un support (video, BD...) illustrant le quotidien d'un enfant de notre région.
- Mise en valeur des découvertes par des expositions ou une fête des familles.

- **Les indicateurs:**

- Organisation d'au moins 2 sorties par trimestre.
- Le passeport du patrimoine ; créer un pass (carnet d'artiste) regroupant tout ce qu'il y a à découvrir dans notre région, illustré grâce à des petites techniques artistiques.
- Les enfants savent raconter une découverte faite dans la région (un lieu, un métier, une spécialité).

III – Les règles de vie

Les règles de vie sont celles de la vie en collectivité, pour garantir le bien-être et l'épanouissement de chacun. Elles sont expliquées et établis avec les enfants.

Les animateurs respectent ces règles, ils en sont les garants et le modèle.

Règles non négociables :

- Le respect des uns et des autres, ainsi que du matériel
- Interdiction à l'alcool, au tabac, au vapotage et à toute substance illicite.

IV – La communication

La communication avec l'équipe pédagogique

- Réunion d'équipe une fois par semaine.
- Réunion de préparation avec l'équipe une fois par semaine.
- Réunion individuelle avec les animateurs si besoin.
- Tableau d'affichage (planning, rappel réglementation, numéros utiles.).
- Cahier de transmission entre animateurs.

La communication avec les familles

Les moyens de communication mis à disposition avec les parents sont :

- sur place de vive voix avec les animateurs
- via le site internet de la MJC : www.mjcvll.com
- via Instagram et Facebook
- Sur notre adresse mail : alsh@mjcvll.com
- Sur notre numéro de téléphone : 03.81.68.13.91

En juin, une réunion d'informations est organisée pour présenter l'accueil de loisirs et son fonctionnement aux nouvelles familles pour la rentrée de septembre.

V – L'évaluation et la formation

1.L'évaluation et la formation des animateurs

Les animateurs participent aux réunions hebdomadaires afin d'échanger, de mettre en place des actions et faire les mises au point nécessaires au bon déroulement de l'accueil. Un moment d'échange, de partage et de libre expression pour aider à la cohésion d'équipe et au bon déroulement de l'accueil.

Un entretien annuel (tous les ans) et un entretien professionnel (tous les 2 ans) auront lieu avec la directrice pour discuter, échanger et permettre d'évoluer dans sa pratique et professionnellement.

Des entretiens individuels sont mis en place en fonction des besoins de l'animateur ou de la directrice.

L'évaluation du stagiaire se fait au travers d'un entretien préalable pour l'informer des objectifs et des attentes de son stage, un entretien de mi-stage et un entretien de bilan à la fin du stage. Les critères d'évaluation du stagiaire BAFA se trouvent dans un tableau en annexe.

Toute l'équipe bénéficie de formations en présentiel ou par Webinaire avec la Fédération Régionale des MJC et Jeunesse et Sport. D'autres formations pour monter en

compétences sont également envisagées selon les besoins des animateurs et de la structure.

2- Évaluation du projet pédagogique

Le projet pédagogique est soumis à une évaluation des objectifs à la fin de l'année scolaire.

3- L'évaluation de l'accueil

a. Par les parents :

En fin d'année, un questionnaire de satisfaction sera envoyé aux familles.

b. Par les enfants :

Les enfants auront un petit questionnaire adapté à leur âge pour évaluer l'accueil en fin d'année et à chaque fin de vacances.

c. Par les animateurs :

En fin d'année, les animateurs pourront évaluer la directrice, les conditions de travail et l'accueil des enfants et des familles à travers un questionnaire et un débriefing oral et ou écrit.

VI – Les partenaires

Le Service départemental de la Jeunesse et des Sports du Doubs est un partenaire de conseil et d'habilitation.

La Caf du Doubs, la MSA sont des partenaires financiers, qui permettent à l'accueil de loisirs de bénéficier de subventions.

La mairie offre à la MJC les charges (eau, chauffage et électricité) dont nous bénéficions ainsi que la mise à disposition des gymnases et des terrains extérieurs.

Les familles sont des partenaires importants avec lesquels nous souhaitons créer du lien en établissant une bonne communication et en les invitant lors d'évènements.

VII - Les Annexes

Règlement intérieur avec grille tarifaire :

Pour les enfants domiciliés dans la commune :

Quotient familial	Petit-déjeuner	6h30-11h30	8h30-11h30	11h30-13h30	Repas	13h30-17h30	Périscolaire
0-800	1,00 €	4,20 €	2,10 €	1,60 €	4.50€	3,10 €	2,10 €
800-1600	1,00 €	8,40 €	4,20 €	2,60 €	4.50 €	5,20 €	3,20 €
1600-2400	1,00 €	10,50 €	5,80 €	4,20 €	4.50 €	7,90 €	4,20 €
2400-3200	1,00 €	12,60 €	6,80 €	4,70 €	4.50 €	8,90 €	5,30 €
3200-4000	1,00 €	13,70 €	7,40 €	4,90 €	4.50 €	10 €	5,50 €
4000-4800	1,00 €	14,70 €	7,90 €	5,30 €	4.50 €	10,50 €	5,80 €
4800-5600	1,00 €	15,80 €	8,40 €	5,80 €	4.50 €	11,60 €	6,30 €
Plus de 5600	1,00 €	16,80 €	9 €	6,30 €	4.50 €	12,10 €	6,80 €

Exemple: * Un enfant dont le coefficient familial se situe dans la tranche 0-800 et qui vient le lundi en périscolaire matin et en périscolaire soir paiera deux fois 2.10€ soit 4.20€.

Pour les enfants domiciliés hors commune :

Quotient familial	Petit-déjeuner	6h30-11h30	8h30-11h30	11h30-13h30	Repas	13h30-17h30	Périscolaire
0-800	1,00 €	5,20 €	3,10 €	2,60 €	4.50€	4,10 €	3,10 €
800-1600	1,00 €	9,40 €	5,20 €	3,60 €	4.50 €	6,20 €	3,20 €
1600-2400	1,00 €	11,50 €	6,80 €	5,20 €	4.50 €	8,90 €	5,20 €
2400-3200	1,00 €	13,60 €	7,80 €	5,70 €	4.50 €	9,90 €	6,30 €
3200-4000	1,00 €	14,70 €	8,40 €	5,90 €	4.50 €	11 €	6,50 €
4000-4800	1,00 €	15,70 €	8,90 €	6,30 €	4.50 €	11,50 €	6,80 €
4800-5600	1,00 €	16,80 €	9,40 €	6,80 €	4.50 €	12,60 €	7,30 €
Plus de 5600	1,00 €	17,80 €	10 €	7,30 €	4.50 €	13,10 €	7,80 €

Grille d'évaluation des stagiaires :

	Objectifs	Critères	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14
Savoirs	Connaissance des publics	S'adapter aux compétences des enfants dans leur accompagnement tout au long de la journée														
	Réglementation	Connaître la réglementation														
		Préparer une sortie														
	Projets	Connaître les différents projets														
	Activités	Connaître des jeux, des chants...														
Savoir Faire	Animation des activités	Animer un grand jeu en équipe														
		Animer seul une activité														
		Analyser et évaluer ses activités														
	Vie quotidienne	Encadrer les tâches de la vie quotidienne														
		Repérer et prendre en compte l'état physique et psychologique de l'enfant														
Savoir être	Relation avec les enfants	Être à l'écoute des enfants et répondre à leur besoin dans les différents temps de la journée														
	Relation avec l'équipe	Participer activement aux réunions de debriefing et de préparation														
	Relation avec les parents	Gérer l'accueil et le départ des enfants avec le cahier de transmission														
	Attitude	Respecter les horaires et les règles de vie														
		Faire preuve d'initiatives														

A : acquis E : En cours d'acquisition NE : Non acquis

